

**Division Vie de l'Elève**

DVE

Tél : 01 44 62 43 99

Mél : [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr)

**Délégation régionale académique d'information et d'orientation**

DRAIO – Site PARIS

Tél : 01 44 62 46 58

Mél : [ce.draio@ac-paris.fr](mailto:ce.draio@ac-paris.fr)

**Rectorat de l'académie de Paris**

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 20 avril 2026

La Rectrice de la région académique d'Ile-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements publics  
et privés sous contrat du second degré,

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des  
Centres d'Information et d'Orientation

**Circulaire n° I-DVE-26-003523**

**Objet : Procédures académiques d'orientation et d'affectation dans l'académie de Paris – Rentrée 2026**

**Références :**

- **Code de l'Education et notamment les articles L.331-7, L.331-8, D.211-10, D.211-11 et D. 331-23 et suivants ;**
- **Arrêté du 15 avril 2026 fixant les conditions d'affectation au sein des lycées publics de l'académie de Paris.**

L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités, conformément à l'article D.331-23 du Code de l'Education. Il convient de rappeler que les professeurs principaux et les personnels d'orientation sont les interlocuteurs indispensables dans l'accompagnement des élèves et de leurs parents, aux côtés de l'équipe pédagogique et des personnels de direction.

Ainsi, l'affectation illustre la concrétisation de cette démarche progressive de réalisation des choix d'orientation, tout en favorisant l'égalité des chances et la réussite de toutes et tous.

Dans ce cadre, la présente circulaire a pour objet de préciser toutes les informations et modalités pratiques de mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans les divers niveaux et séries de lycée, au sein des établissements de l'académie de Paris. Cette circulaire abroge la circulaire n° 25AN0072 relative aux modalités et procédures d'affectation des élèves dans les lycées pour l'année scolaire 2025-2026.

L'ensemble des documents et informations est disponible dans le guide annexé à cette circulaire et, sur le site académique : [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr), sous une rubrique permettant de garantir un accès facilité pour les usagers et les personnels.

Les procédures d'affectation, explicitées dans l'arrêté du 15 avril 2026 fixant les conditions d'affectation au sein des lycées publics de l'académie de Paris, concernent les élèves domiciliés ou emménageant dans l'académie de Paris à la rentrée 2026, souhaitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public, ainsi que les élèves non domiciliés dans l'académie de Paris mais pouvant bénéficier, sous conditions, d'une affectation dans certaines formations des lycées publics parisiens. En outre, cette circulaire précise les modalités d'entrée dans les formations relevant de l'apprentissage et dans certaines formations des établissements privés sous contrat.

Il est indispensable de respecter le calendrier défini dans le guide académique annexé à la présente circulaire.

L'affectation des élèves est prononcée conformément aux dispositions du Code de l'Education et de l'arrêté du 15 avril 2026 fixant les conditions d'affectation au sein des lycées publics de l'académie de Paris. A ce titre, il sera tenu compte :

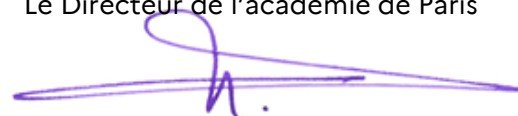
- de l'ordre des vœux des candidats,
- du classement des candidats selon leur barème pour les formations sans modalités particulières d'affectation,
- des capacités d'accueil des formations.

Pour les formations à recrutement particulier, les modalités d'affectation sont précisées dans l'arrêté du 15 avril 2026 fixant les conditions d'affectation au sein des lycées publics de l'académie de Paris, dans le guide académique annexé à la présente circulaire et sur le site de l'académie de Paris, dans la rubrique « Coursus spécifiques ».

Une carte, accessible sur le site de l'académie de Paris, permet de connaître les zones de recrutement de chaque lycée, pour l'entrée en Seconde Générale et Technologique (<https://www.ac-paris.fr/affectation-seconde>).

Mes services restent mobilisés pour vous accompagner tout au long de la campagne d'affectation 2026. Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Pour la Rectrice de la région académique Ile-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris  
Chancelière des universités de Paris et d'Ile de France,  
Et par délégation  
Le Directeur de l'académie de Paris



Laurent NOÉ

Annexe : Guide académique des procédures d'orientation et d'affectation dans les lycées de l'académie de Paris, à destination des chefs d'établissements publics et privés sous contrat du second degré et des directrices et directeurs des Centres d'Information et d'Orientation, rentrée 2026.